



Les Points de vue de l'IPEN relatifs au GTCNL3 de la SAICM

Mars 2019

Des documents d'orientation supplémentaires relatifs au processus d'Au-delà de 2020 sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ipen.org/conferences/oewg3>.

Il est à noter que le suivi des modifications (texte en rouge) est utilisé dans le présent document pour signaler des propositions de texte pour le document des coprésidents.

Considérations relatives au processus

- Le mandat du groupe de contact du processus d'Au-delà de 2020 devrait inclure la discussion sur la création d'un cadre habilitant de niveau plus élevé en plus de la SAICM 2.0.
- Une réunion supplémentaire du PI4 devrait être ajoutée pour garantir le succès du processus.
- Le plan d'action global de la SAICM moins les délais prévus devrait être repris dans le nouvel accord, afin de ne pas perdre un travail considérable et une série de domaines de travail et d'activités utiles permettant aux pays et aux parties prenantes de faire progresser la sécurité chimique.

Cadre habilitant

- Le cadre devrait regrouper tous les accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques au sein d'un cadre de haut niveau, en respectant l'autonomie juridique de chaque accord et en prévoyant la possibilité d'émergence de futurs accords juridiquement contraignants sur des sujets de préoccupation.¹
- Les caractéristiques principales devraient inclure :
 - Une plus grande cohérence entre les objectifs, la mise en œuvre et les rapports ;
 - Une appropriation politique et une visibilité de haut niveau ;
 - Une mise en œuvre intégrale des contributions relatives à la sécurité chimique aux Objectifs de Développement Durable ;
 - Des liens vers des plans d'action nationaux obligatoires financés pour les accords conclus dans ce cadre ;
 - Une participation multisectorielle et multipartite ouverte, inclusive et transparente.
- Le GTCNL3 devrait recommander la tenue d'une réunion ministérielle multisectorielle pendant ou en parallèle avec l'ICCM5 et produire une déclaration ministérielle qui entérine les éléments du cadre habilitant.
- Le GTCNL3 devrait recommander de transmettre la déclaration ministérielle à l'Assemblée Générale des Nations Unies pour une résolution demandant aussi aux agences des Nations Unies et aux accords multilatéraux sur l'environnement de participer et de s'engager à respecter le cadre habilitant prévu dans leurs mandats respectifs.
- Le GTCNL3 devrait déclencher un processus intersessions pour élaborer un document sur le cadre habilitant qui sera pris en considération pendant le PI3, en utilisant des moyens

¹ Les accords pertinents devraient inclure, mais pas limités aux conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm et Minamata; SAICM; le Code de Conduite de la FAO; les Conventions pertinentes de l'OIT, et les Loi sur la Santé Internationale.

électroniques avec un coprésident issu d'un pays développé et un coprésident issu de pays en développement ou en transition.

Vision de la SAICM2.0

- La vision devrait être intemporelle, inclure la prévention et la précaution comme des priorités et agir pour protéger la santé humaine et l'environnement.
- La proposition de texte : la vision partagée par toutes les parties prenantes est de protéger la santé humaine et l'environnement des effets nocifs des produits chimiques et des déchets, afin de garantir des vies saines et une planète durable et sûre pour tous. **La prévention et la précaution sous-tendent les préoccupations de toutes les parties prenantes et sont intégrées dans cet accord.**

Portée de la SAICM2.0

- La portée devrait inclure l'ensemble du cycle de vie et tous les déchets, comme indiqué dans l'ODD12.4, qui souligne l'importance de parvenir à « une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie ... ».
- Il est important d'inclure l'intégrité environnementale pour associer la sécurité chimique à la protection de la biodiversité – ces concepts qui sont particulièrement liés à l'agroécologie et la production alimentaire durable.
- La circularité telle que pratiquée actuellement inclut le recyclage des substances toxiques qui nuit à la durabilité. Le texte doit clairement énoncer un objectif pour la circularité non toxique.
- Les liens entre la sécurité chimique et les droits de l'homme sont des principes généraux et font partie des travaux du PNUE.
- Les propositions de texte : la portée de l'instrument proposé couvre les aspects de la gestion des produits chimiques et des déchets liés à l'environnement, **la santé, l'économie, la société, la santé**, l'agriculture, **et le travail, le social et l'économie**, afin de renforcer le développement durable, l'intégrité environnementale **et la circularité non toxique et la protection des droits de l'homme**. L'instrument prend dûment en compte les instruments et processus mis au point à ce jour par le **gouvernement et les différentes parties prenantes** et est suffisamment souple pour prendre en compte de nouveaux processus sans dupliquer les efforts.

Principes et approches de la SAICM2.0

- La liste devrait inclure des accords très pertinents pour la sécurité chimique, y compris des accords régionaux traitant des principes clés de la sécurité chimique et des accords fondamentaux relatifs à la production alimentaire durable, à des conditions de travail sûres et au droit à un environnement sain et sûr.
- Les accords qui doivent y être ajouter sont:
 - La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Paysans
 - Le Pacte international relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels de 1966
 - La Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948
 - L'Accord d'Escazú
 - La Convention n ° 184 de l'OIT
 - La Convention d'Aarhus
 - La Convention de Bamako
 - La Convention de Waigani

Les Objectifs stratégiques de la SAICM2.0

- L'accord devrait comporter un nombre raisonnable d'objectifs ambitieux, assortis de cibles ayant des dates précises et pouvant apporter une contribution mesurable aux Objectifs de Développement Durable.
- L'objectif stratégique A : Des mesures sont identifiées, mises en œuvre et appliquées afin de prévenir et de minimiser les méfaits des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et de leurs déchets.
 - Toutes les trois composantes sont importantes et la première priorité devrait être la prévention.
- L'objectif stratégique B : Des connaissances, des données, des informations et une sensibilisation complète et suffisante sont générées, disponibles et accessibles à tous pour permettre des décisions et des actions prises en connaissance de cause.
 - Les connaissances et les données doivent être complètes et suffisantes pour permettre des décisions éclairées.
- L'objectif stratégique C : Les sujets de préoccupation ~~qui nécessitent une action mondiale~~ sont identifiées, hiérarchisées et traitées.
 - Un sujet de préoccupation qui concerne toute une région ne doit pas être écarté. Accepter ou rejeter une question peut être un détail qui se dégage des discussions sur des questions spécifiques.
- L'Objectif stratégique D : Les avantages sont maximisés et la prévention des risques pour la santé humaine et l'environnement ~~est prioritisée est évitée~~ grâce à ~~des alternatives plus sûres et~~ des solutions innovantes et durables, et une réflexion prospective.
 - Il est important de donner la priorité à la prévention et d'inclure des alternatives plus sûres.
- L'Objectif stratégique E : ~~L'importance de la~~ La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ~~contribue concrètement~~ à la réalisation du développement durable ~~au moyen d'actions mesurables. est reconnu par tous, les actions sont accélérées et les partenariats nécessaires établis~~
 - L'importance d'une gestion rationnelle des produits chimiques va au-delà de la reconnaissance ou de l'accélération des actions ou de la création des partenariats : c'est assurer la sécurité chimique de manière à favoriser le développement durable

Les dispositions institutionnelles de la SAICM2.0

- Les éléments de la SAICM dotés d'une expérience fonctionnelle ne doivent pas être réinventés. Cela inclut la conférence internationale, les règles de procédure et le bureau. Les synergies devraient être ajoutées à li, iv et vi.
- La proposition de texte i sur la Conférence internationale : Promouvoir la mise en œuvre des instruments et programmes internationaux existants sur les produits chimiques et les déchets, ~~et~~ promouvoir la cohérence entre eux ~~et identifier les insuffisances~~.
- La proposition de texte vi sur la Conférence internationale : ~~Anticiper et~~ définir les processus devant guider les actions appropriées sur les questions d'intérêt mondial ~~avant et~~ au fur et à mesure qu'elles se posent, faciliter et forger un consensus et fournir un moyen de focaliser l'attention sur les priorités pour une action concertée.

- La proposition de texte sur la Conférence Internationale pour un nouveau 1er élément : **Superviser la mise en œuvre de l'Accord.**
- La proposition de texte pour le Secrétariat viii : Faire rapport à la conférence internationale de la mise en œuvre par toutes les parties prenantes **et des progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux cibles.**

Les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la SAICM2.0

- **Mise en œuvre au niveau national**
 - Les plans d'action nationaux financés constituent un mécanisme essentiel pour soutenir la mise en œuvre.
 - La nouvelle proposition de texte i: Pour mettre en œuvre une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, chaque gouvernement devrait, conjointement avec les autres parties prenantes, élaborer un plan d'action national qui sera transmis au secrétariat et dont la mise en œuvre sera rapportée à la Conférence internationale.
- **Coopération et coordination régionales, sous-régionales et sectorielles**
 - Dans le cadre de la coopération régionale, les réunions sectorielles fourniraient une opportunité de faire progresser des initiatives, en particulier celles telles que les pesticides, qui ne sont généralement pas couvertes par les réunions régionales de la SAICM, qui mettent généralement l'accent sur les ministères de l'environnement.
- **Engagement des organisations de l'IOMC**
 - Un engagement considérablement renforcé des organisations de l'OIMC est nécessaire à travers un plan d'action détaillé sur les objectifs de l'Agenda 2030.
- **Engagement de l'industrie et des entreprises**
 - iii : Les actions de coopération, le renforcement des capacités et l'encadrement assuré par des industries et des entreprises sur les priorités mondiales peuvent contribuer de manière significative à la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Cela comprend, entre autres, des initiatives volontaires de l'industrie, la gestion responsable des produits, **l'application de la chimie verte pour fabriquer des produits non toxiques, durables et réutilisables, ainsi que la fourniture d'informations complètes sur la toxicité et l'utilisation de tous les produits chimiques, y compris l'échange-les nanomatériaux, parvenant à zéro rejet des produits chimiques toxiques et des déchets au cours de la production; internalisant tous les coûts de la production chimique, y compris les déchets et l'infrastructure de recyclage, et se conformant aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme.**
 - iv : Tous les secteurs de l'industrie devraient participer à l'élaboration **et à la mise en œuvre d'exigences juridiques;** des politiques, projets et partenariats pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, **ainsi qu'à la mise en œuvre des exigences légales, sauf en cas de conflit d'intérêts.** La gestion responsable des produits chimiques devrait inclure tout le cycle de vie, y compris les producteurs primaires, le secteur manufacturier en aval, les distributeurs et vendeurs, **les exportateurs, les importateurs, les recycleurs et les gestionnaires de déchets,** en s'appuyant sur les initiatives existantes, le cas échéant. Des stratégies sectorielles et intersectorielles pourraient être utilisées pour impliquer les producteurs et les utilisateurs des produits chimiques.
- **Engagement universitaire**

- Les milieux universitaires devraient contribuer à la création des connaissances, des données et des informations pertinentes sur les **dangers, les risques liés aux, et surveiller les** produits chimiques et les déchets, notamment en ce qui concerne **l'identification** des problèmes préoccupants **mondiaux** justifiant des actions **et des alternatives**.
- **Organes subsidiaires et / ou d'experts ad hoc**
 - Pour qu'un éventuel organe subsidiaire soit utile, il devrait être un organe multidisciplinaire (au-delà de la toxicologie) chargé de veiller à ce qu'il inclue une représentation adéquate et une prise en compte de l'ensemble des disciplines scientifiques et de santé publique liées à la sécurité chimique.
 - Un mandat précis de l'organe subsidiaire serait nécessaire pour garantir que tous les groupes de parties prenantes de la SAICM puissent participer pleinement et que des politiques strictes en matière de conflit d'intérêts soient mises en œuvre.
 - Une décision approfondie sur le financement durable et adéquat d'un tel organe devrait être donnée avant qu'une décision sur un organe subsidiaire ne soit adoptée.
- **Bilan des progrès**
 - Un système d'examen périodique des rapports devrait être mis en place, rendant compte des actions entreprises dans le plan d'action national et d'autres, y compris les commentaires des parties prenantes. Un groupe d'experts examinerait les rapports et proposerait des recommandations, et les pays pourraient les examiner tous les trois ans. Ces rapports pourraient constituer la base de l'évaluation de l'efficacité de la SAICM2.0 ainsi que de l'évaluation du financement, du renforcement des capacités et d'autres éléments importants de l'accord.
- **Mise à jour de l'instrument au fil du temps**
 - La SAICM 2.0 devrait comporter un mécanisme de modification permettant l'ajustement en fonction de nouvelles informations et de nouveaux défis.

Les cibles de la SAICM2.0

- Voir l'annexe 1.

Le financement

- La SAICM est sous-financée. Les allocations au titre du FEM-7 ont permis d'accroître les fonds alloués au domaine d'intervention des produits chimiques et des déchets, mais le financement de la SAICM reste inchangé, à 13 millions USD pour quatre ans – soit 1,4% du budget alloué aux produits chimiques et aux déchets et 0,2% de la reconstitution des ressources du FEM-7².
- Le PNUE devrait mettre en œuvre la recommandation figurant dans l'évaluation du PNUE² concernant l'approche intégrée consistant à « *demander officiellement aux donateurs de donner un signal explicite indiquant que les produits chimiques et les déchets sont un élément susceptible d'être financé par les plans de développement* ».
- Le mécanisme d'échange d'information de la SAICM devrait suivre publiquement l'aide au développement dédiée à la gestion rationnelle des produits chimiques

² SAICM/OEWG.3/INF/11

- Le financement du secteur privé est mal mis en œuvre dans l'approche intégrée. L'évaluation du PNUE² note que « *l'utilisation de l'approche intégrée pour susciter une nouvelle participation financière et en nature de l'industrie n'est pas clairement démontrée* ».
- Un financement adéquat, prévisible et durable, incluant l'internalisation des coûts aux industries produisant des produits chimiques au niveau mondial. Un prélèvement de 0,1% sur l'industrie chimique générerait 5,8 milliards USD par an pour la mise en œuvre des mesures de sécurité des produits chimiques et serait conforme au principe 16 de Rio.
- Le PNUE devrait mettre en œuvre la recommandation d'évaluation² visant à « *commander des études sur les instruments fondés sur le marché pour l'internalisation des coûts et les incitations à la consommation et à la production durables, en particulier pour les investissements dans la chimie verte* ».
- L'évaluation du PNUE² note que « *la société civile a perdu du terrain après la fermeture du QSP qui lui était accessible pour demander un financement. Le Programme spécial ne considère pas les OSC comme une institution de mise en œuvre, ce qui a suscité des préoccupations parmi les organisations de la société civile.* »
- Conformément à l'évaluation, le PNUE devrait « *proposer des solutions liées au financement de la société civile* », notamment « *une modification des subventions au titre du Programme Spécial afin d'inclure la possibilité d'accorder des sous-subventions aux OSC* ».
- Il convient de créer un fonds spécifique pour la mise en œuvre de la SAICM, qui finance des subventions inférieures aux catégories du FEM et qui est conçu à partir des leçons tirées du programme QSP de la SAICM.

Les Partenariats

- Les partenariats ne remplacent pas un mécanisme financier opérationnel ni la nécessité d'internaliser les coûts au sein des industries produisant les produits chimiques.
- Les partenariats devraient : favoriser la mise en œuvre des objectifs convenus au niveau international; être cohérent avec la législation nationale, les plans et stratégies de développement; respecter le droit international et respecter les principes et les valeurs convenus; être transparents et responsables; apporter une valeur ajoutée et compléter plutôt que remplacer les engagements pris par les gouvernements; disposer d'une base de financement sécurisée; et être multi-parties prenantes, avec des rôles clairs définis pour les différents partenaires.
- Selon les principes du Secrétaire Général des Nations Unies : « *La coopération avec le secteur des entreprises doit être transparente. Des informations sur la nature et la portée des principaux accords de coopération devraient être disponibles au sein de l'entité des Nations Unies concernée et pour le grand public.* »
- Les partenariats ne devraient fonctionner qu'avec des entreprises conformes aux Principes directeurs des Nations Unies, notamment le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme. Celles-ci incluent des principes de sécurité chimique pertinents tels « *Les entreprises doivent soutenir une approche de précaution face aux problèmes environnementaux* » et « *Les entreprises doivent défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective* ».

Rapport d'étape de 2014 - 2016

- Compte tenu de la robustesse de l'évaluation de la SAICM et afin de permettre de se concentrer sur les résultats du processus d'Au-delà de 2020, un rapport d'étape 2017-2019 ne devrait pas être élaboré.

Les Nouvelles questions de politiques générales et autres sujets de préoccupation³

- INF9 n'est pas encore disponible
- Les nouvelles questions de politiques générales actuelles et les sujets de préoccupation devraient être transférées dans la SAICM 2.0 afin de ne pas perdre l'élan acquis.
- **Le plomb dans les peintures** : Bien que 71 pays aient déclaré avoir des mesures de contrôles juridiquement contraignants sur les peintures au plomb, seul un tiers de ceux-ci ont été adoptés depuis que les peintures au plomb avaient été adoptées en tant que nouvelle question politique générale en 2009. De plus, bon nombre de ces réglementations ne sont pas protectrices ou efficaces. Il est clair que les gouvernements, l'industrie et la société civile doivent prendre des mesures urgentes pour accélérer la mise en place et l'application des contrôles juridiquement contraignants sur les peintures au plomb dans tous les pays. Les gouvernements devraient indiquer leur intention de le faire à la GTCNL3.
- **Substances chimiques contenues dans les produits** : L'accès aux informations sur les substances chimiques contenues dans les produits étant limité, les objectifs du programme CiP ont été lents à être réalisés. Le manque d'informations s'applique à toutes les catégories de produits. C'est un domaine qui exige une plus grande responsabilité et des progrès de la part de l'industrie. La divergence et les règles non harmonisées d'échange d'informations sur les substances chimiques contenues dans les produits dans divers pays / régions justifient la nécessité de divulguer des informations complètes sur la santé et la sécurité et l'identité complète des produits chimiques dans les composants individuels des produits, en donnant la priorité aux produits chimiques identifiés selon les critères de la SAICM. Ces informations doivent être accessibles au public tout au long du cycle de vie du produit, y compris lors de la fabrication, de l'utilisation, du recyclage et / ou de l'élimination du produit.
- **Produits chimiques dangereux contenus dans les équipements électroniques** : Les travaux sur les phases de conception et de production de ce problème ont été en grande partie ignorés. La production des appareils électroniques joue un rôle essentiel dans la relation entre les femmes et la sécurité chimique, car les femmes constituent souvent la majorité de la population active. Des ONG d'intérêt public basées dans des pays de production clés tels que la Corée du Sud et le Vietnam ont révélé de graves conséquences sur la santé des personnes travaillant dans le secteur de la production des appareils électroniques, en particulier des femmes.

³ Les Nouvelles Questions de Politique Générale incluent : les peintures au plomb, les substances chimiques contenues dans les produits, les substances dangereuses rejetées tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, les produits chimiques perturbateurs endocriniens et les polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement. Les sujets de préoccupation comprennent : les pesticides hautement dangereux et les produits chimiques perfluorés.

- **EDC** : Le PNUE a publié 3 rapports importants sur les EDC (les perturbateurs endocriniens) en 2018, mais ceux-ci sont absents du document de la réunion sur ce sujet. Le PNUE devrait diffuser largement ces informations importantes sur l'identification des EDC, leurs voies d'exposition et leurs effets, ainsi que sur les cadres nationaux, régionaux et mondiaux existants.
- **Nano** : Les travaux sur cette question ont été utiles pour sensibiliser la population, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour créer une dynamique et susciter de véritables actions de précaution au niveau mondial. Élargir la participation aux gouvernements et aux agences des Nations Unies est essentiel.
- **PFC** : Les agences de l'OIMC devraient commencer à élaborer des directives pour la réglementation des PFAS en tant que classe. Les enquêtes menées par les OP de l'IPEN au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Japon, en Malaisie, au Népal, au Sri Lanka, en Thaïlande et au Vietnam indiquent une pollution généralisée par les PFAS en Asie. L'IPEN a également travaillé avec des experts pour développer des informations techniques clés sur les mousses anti-incendie sans fluor.
- **HHP**: Depuis l'ICCM4, les travaux sur cette question ont pris du retard au niveau mondial, malgré leur importance cruciale pour l'ODD2. Le travail actif mené par des ONG d'intérêt public comprend des inventaires de l'utilisation, la documentation des dommages et la mise en œuvre des alternatives agroécologiques. La réunion de coordination prévue par la FAO devrait lancer une initiative visant à éliminer progressivement les pesticides extrêmement dangereux et à les remplacer par des alternatives non chimiques, les pratiques agroécologiques et les approches écosystémiques pour la production durable d'aliments et de fibres, et la lutte antivectorielle de santé publique en priorité.

Stratégie du secteur de la santé

- Les domaines clés à faire progresser dans la stratégie du secteur de la santé comprennent le développement des données sur les effets des intoxications par les pesticides, la mise en œuvre des composants chimiques du Règlement sanitaire international, l'élimination des peintures au plomb et l'intégration des problèmes de déchets et d'élimination dans le secteur de la santé.
- Au niveau mondial, l'OMS devrait reprendre son rôle au sein du secrétariat de la SAICM dans la SAICM2.0, conformément au paragraphe 29 de la Stratégie politique globale⁴. L'OMS a cessé son rôle de secrétariat en 2012.

Annexe 1. Les objectifs de la SAICM2.0

L'objectif stratégique A : Des mesures sont identifiées, mises en œuvre et appliquées afin de prévenir et de minimiser les méfaits des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et de leurs déchets.

- A1 : Les pays adoptent, mettent en œuvre et appliquent des cadres juridiques **détaillés** qui traitent de la prévention des risques et de la réduction des effets néfastes des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et de leurs déchets.

⁴ Para 29: "Le Directeur Exécutif du PNUE demandera le Secrétariat de la SAICM. Le PNUE et l'OMS prendront les rôles de tête de file dans le Secrétariat de leurs domaines d'expertises respectifs concernant la SAICM, la tâche de l'administration général incombant au PNUE."

- A2 : Les pays ont une capacité suffisante pour traiter les problèmes liés aux produits chimiques et aux déchets au niveau national, y compris **l'inspection, la surveillance, les enquêtes, l'application, ainsi que des** mécanismes appropriés de coordination inter-agences et de participation des parties prenantes, tels que des plans d'action nationaux.
- A3 : Les pays appliquent les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, ainsi que les conventions relatives à la santé **et la sécurité**, au travail et autres, ainsi que des mécanismes volontaires tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques **et le Code de conduite de la FAO.**
- A4 : Les parties prenantes ont incorporé la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et leurs déchets dans leur planification, leurs politiques et leurs pratiques, **y compris l'internalisation des coûts**, soutenant ainsi le développement et la mise en œuvre des systèmes de gestion des produits chimiques et d'autres mécanismes appropriés au secteur.
- A5 : Les gouvernements et l'industrie **appliquent le droit de savoir, le droit de participer, la protection contre les représailles, l'indemnisation pour des lésions corporelles et les maladies, la liberté d'association et la hiérarchie des mesures de contrôle des risques** pour garantir la protection des travailleurs contre les risques liés aux produits chimiques et aux déchets et que les travailleurs ont les moyens de se protéger.
- **A6 : Les pays élaborent et mettent en œuvre des plans d'action nationaux pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.**
- **A7 : La morbidité, la mortalité et la contamination de l'environnement par les produits chimiques et les déchets sont considérablement réduites.**
- **A8 : Le secteur privé applique pleinement la responsabilité élargie des producteurs tout au long de la chaîne de production et d'approvisionnement, y compris la reprise des produits chimiques obsolètes, des déchets et des conteneurs de pesticides.**
- **A9 : Les pays interdisent la fabrication et l'exportation des substances, des intermédiaires, des formulations ou des produits interdits au niveau national pour des raisons environnementales ou de santé.**

Objectif stratégique B : Des connaissances, des données, des informations et une sensibilisation complète et suffisante sont générées, disponibles et accessibles à tous pour permettre des décisions et des actions éclairées.

- B1 : Des données et des informations complètes sur **tous** les produits chimiques sur le marché sont disponibles et accessibles, y compris des informations sur les propriétés, les impacts sur la santé et l'environnement, les utilisations, les résultats de l'évaluation des dangers et des risques et les mesures de gestion des risques, les résultats de la surveillance et le statut réglementaire tout au long de leur cycle de vie **à l'échelle nationale, dans d'autres pays et dans le monde.**
- B2 : Toutes les parties prenantes, en particulier les industries et les régulateurs disposent et utilisent les outils les plus appropriés et les plus normalisés, les directives et les meilleures pratiques pour les évaluations et la gestion rationnelle, ainsi que pour la prévention des dommages, la réduction des risques, **les meilleures normes de protection aux expositions professionnelles et environnementales**, la surveillance et l'application.
- B3: Des informations et des méthodes standardisées **telles que des données complètes sur la morbidité et la mortalité, ainsi que des obligations légales en matière de rapports sur les lésions**

professionnelles et les maladies professionnelles liées à l'exposition des travailleurs aux produits chimiques sur le lieu de travail sont disponibles pour tous et sont utilisées pour comprendre les effets des produits chimiques et des déchets pour alléger l'intoxication, les estimations de la charge de morbidité et du coût de l'inaction, pour éclairer l'avancement des mesures de sécurité des produits chimiques et mesurer les progrès accomplis dans la réduction de ces effets.

- B4 : Des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation du public sur la sécurité et la durabilité des produits chimiques ont été élaborés et mis en œuvre, y compris pour les populations vulnérables, ainsi que des curricula et des programmes développés pour la sécurité des travailleurs à tous les niveaux.
- B5 : Les pays et les parties prenantes mettent en œuvre une formation sur les alternatives écologiquement rationnelles et plus sûres, ainsi que sur les politiques de réduction de l'utilisation des substances toxiques, les substitutions et l'utilisation des alternatives plus sûres, telles que l'agroécologie.
- B6 : Les travailleurs sont informés des expositions réelles et potentielles à des substances dangereuses sous une forme qui répond à leurs besoins.

Objectif stratégique C : Les sujets de préoccupation ~~qui nécessitent une action mondiale~~ sont identifiés, hiérarchisés et traités.

- C1 : Les processus et les programmes de travail, y compris les délais sont établis, adoptés et mis en œuvre pour les problèmes identifiés afin de réduire et d'éliminer les dommages.
- C2 : Des informations sur les propriétés et la gestion des risques des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement et leur gestion rationnelle, y compris leurs alternatives, ainsi que la teneur des produits chimiques dans les produits sont disponibles pour tous afin de permettre des décisions et des actions éclairées.
- C3 : Des recommandations sont formulées sur la manière dont les parties prenantes devraient traiter ces problèmes.

Objectif stratégique D : ~~Les avantages sont maximisés et~~ La prévention des risques de dommage sur la santé humaine et l'environnement est prioritaire ~~sont évités~~ grâce à des alternatives plus sûres et des solutions innovantes et durables et une réflexion prospective.

- D1 : Les entreprises adoptent et mettent en œuvre des politiques et pratiques d'entreprise, y compris celles en C3, qui favorisent l'utilisation efficace des ressources et intègrent le développement, la production et l'utilisation d'alternatives durables et plus sûres, y compris les nouvelles technologies et les alternatives non chimiques.
- D2 : Les gouvernements mettent en œuvre des politiques qui encouragent l'innovation pour faciliter la réutilisation, le recyclage et la réutilisation des produits sans transfert des substances toxiques, l'adoption des alternatives durables et plus sûres, y compris les nouvelles technologies et les alternatives non chimiques (par exemple, les instruments fiscaux favorisant l'adoption des alternatives plus sûres, octroyer prioritairement des licences aux alternatives, aux procédés ou méthodes de production les moins dangereux sans risque, les cadres d'évaluation, les systèmes d'étiquetage et les politiques d'achat, et l'agroécologie).
- D3 : Les entreprises, y compris celles du secteur des investissements, incorporent des stratégies et des politiques visant à soutenir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans leurs approches d'investissement et leurs modèles commerciaux et appliquent des rapports publics complets sur les critères de durabilité, l'utilisation des produits chimiques, la gestion et

les plans pour la réduction de l'utilisation des substances toxiques dans les rapports annuels ainsi que les normes de rapport reconnues internationalement, le cas échéant.

- D4 : Les entreprises appliquent des principes de production durable et de gestion du cycle de vie lors de la conception des produits chimiques, les matériaux et les produits **non toxiques, durables et réutilisables**, en prenant en compte des solutions et des processus non chimiques à **risque** danger réduit, conçu pour **la réutilisation ou** le recyclage.
- D5 : **Les entreprises** et les associations industrielles encouragent le passage à la durabilité et à la gestion sûre des déchets, des produits chimiques et des produits de consommation tout au long de leur cycle de vie, notamment **en matière de prévention de la pollution, de développement et de mise en œuvre des alternatives chimiques et non chimiques plus sûres, zéro rejet des produits chimiques toxiques et des déchets au cours de la production**, le partage d'informations exhaustives sur les dangers, **la promotion et la surveillance des meilleures pratiques tout au long de leur chaîne d'approvisionnement** et le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises en matière de réduction des risques.
- D6 : Les entreprises se conforment aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme des Nations Unies.
- D7 : Les gouvernements élaborent et mettent en œuvre des politiques visant à aider les agriculteurs à passer des pesticides extrêmement dangereux et autres pesticides à l'agroécologie.
- D8 : Les gouvernements élaborent et mettent en œuvre des politiques visant à mettre fin aux subventions inefficaces des combustibles fossiles, qui encouragent le gaspillage en éliminant les distorsions du marché et en éliminant progressivement ces subventions préjudiciables pour tenir compte de leurs impacts sur l'environnement.

Objectif stratégique E : ~~L'importance de~~ La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets contribue concrètement à la réalisation du développement durable au moyen d'actions mesurables. ~~est reconnu par tous, les actions sont accélérées et les partenariats nécessaires établis~~

- E1 : Les plus hauts niveaux d'organisations des parties prenantes, y compris les gouvernements, l'industrie, la société civile et les organisations internationales de tous les secteurs concernés reconnaissent officiellement l'importance et **acceptent de mettre en œuvre** des actions concourant à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets **et reconnaissent leur pertinence, contribuant ainsi** au développement durable.
- E2 : Les politiques et processus de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets sont intégrés dans les stratégies de développement nationales, **sous-régionales** et régionales.
- E3 : Des partenariats, des réseaux et des mécanismes de collaboration inter et intra-sectoriels sont établis pour mobiliser des ressources, partager des informations, des expériences et des leçons tirées et promouvoir une action coordonnée aux niveaux régional, **sous-régional** et international.
- E4 : Les partenariats avec le secteur privé sont transparents et conformes aux directives des Nations Unies, notamment le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme.